

**APPEL DE CANDIDATURES  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

L'aménagement urbain et votre milieu de vie vous passionnent ? Vous résidez dans l'arrondissement du Sud-Ouest et vous vous sentez concerné par l'urbanisme, l'aménagement, l'architecture et le patrimoine montréalais ? Cet appel de candidatures est pour vous !

Vous pouvez devenir membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et vous impliquer de façon citoyenne et participative dans la vie de votre arrondissement.

Le conseil d'arrondissement invite les résident.es intéressé.es à participer aux travaux du comité consultatif d'urbanisme (CCU), à poser leur candidature en transmettant leur nom, leurs coordonnées, les motifs guidant leur intérêt à occuper cette fonction et leur expérience en matière de développement et d'aménagement du territoire, le cas échéant, ainsi qu'un commentaire relativement à leur disponibilité.

Rappelons que ce comité est constitué de huit membres : un.e élu.e et sept résident.es de l'arrondissement. Trois personnes sont choisies pour leur formation ou leur expertise en aménagement urbain.

Le comité siège deux fois par mois, en soirée, généralement le lundi ou mardi. Puisque le CCU agit à titre de Comité d'étude des demandes de démolition, il est fréquent que le comité ait à siéger une troisième soirée. Notez que, pour le moment, les rencontres se font par visioconférence afin de respecter les mesures émises par le gouvernement du Québec en lien avec la COVID-19.

Le CCU a pour mandat :

- D'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur toute demande relative à une dérogation mineure, à un plan d'aménagement d'ensemble et à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- D'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les autres règlements ayant rapport avec l'urbanisme;
- D'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur toutes les questions en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement que lui soumet le conseil d'arrondissement;
- De décider des demandes de permis de démolition d'immeubles, les membres du CCU formant aussi le Comité d'étude des demandes de démolitions des immeubles, ce comité siégeant en séances publiques.

Les dossiers de candidature comprenant une lettre d'intérêt et les documents pertinents relatifs à l'expérience, aux disponibilités et aux compétences requises, feront partie d'un processus de sélection et devront être reçus **au plus tard le 4 décembre 2020 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

Madame Julie Nadon  
Chef de division – Urbanisme  
Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine  
[julie.nadon@montreal.ca](mailto:julie.nadon@montreal.ca)  
ou

Arrondissement Le Sud-Ouest  
815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H4C 2K4

**Informations : 514 872-4394**